Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260612-DELIB_2026_22-DE

Moustéru

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Présents : Frédéric Le Meur, Hervé Jézéquel, Magalie Le Merrer, Éric Le Bonniec, Sandrine Tanguy, Véronique Tréhiou, Gérard Le Merrer, Valérie Le Coz, Daniel Le Gac, Damien Collet, Cyril Thomas, Énora Hillion, Maithena Dabancens.

Le président de séance constate que le quorum est atteint.

Absents excusés : Nadège Le Guillou a donné procuration à Énora Hillion
Jules Debuly a donné procuration à Cyril Thomas

Secrétaire de séance : Sandrine Tanguy

Délibération n° 2026/22

Objet : Location du terrain de football

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de l'association La boule Locarnoise pour utiliser le boulodrome couvert, les allées de boules ainsi que les locaux situés au Stade Alexandre Thomas pour des concours et championnat au cours de l'année.
Le Maire propose donc de définir un tarif pour l'utilisation des allées de boules du stade Alexandre Thomas puisque la location du boulodrome couvert a déjà été fixée à 80€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention décide :

- **De fixer** le prix de 80 € pour l'utilisation des allées de boules et des locaux du Stade Alexandre Thomas.
- **De demander** une caution de 500 €.

Le Maire
Frédéric Le Meur

MAIRIE DE MOUSTERU 22200